



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte rendu du Groupe de Travail Espèces Benthiques Benthiques et Démersales VIII et IX Santa Cruz de tenerife – Gouvernement des Iles Canaries – 4 Octobre 2016

Le Président Serge Larzabal a remercié les Membres pour leur participation, précisé les canaux de traduction et remercié par avance les interprètes pour leur appui tout au long de ces réunions. Il a par ailleurs rappelé aux Membres l'importance d'être précis et pragmatiques lors de leurs interventions.

Il s'est par ailleurs félicité des excellentes conditions de ces réunions

Le Secrétaire Général a précisé que les remerciements devaient plus précisément aller :

- Ninoska Pavon Salas et Inmaculada Da Silva Afonso, pour leur précieux appui
- Le Gouvernement des Iles Canaries, pour la mise à disposition gratuite de cette salle de réunion
- Cleofé Carballo, pour sa supervision, et José Manuel Manuel Ortiz, qui n'aura malheureusement pas pu être présent.
- Aurélie Drillet, qui est la cheville ouvrière de toute l'organisation

Le Président a ensuite proposé aux membres de valider le compte rendu de la précédente réunion, ainsi que le projet d'ordre du Jour. En l'absence de commentaires, ces deux projets ont été validés en l'état.

Point d'information Actualités Communautaire

Obligation de Débarquement :

Compte tenu du calendrier, il était uniquement prévu d'inscrire cette thématique dans une perspective informative, les projets d'Actes Délégués étant censés être déjà publiés. Au final, cela n'est pas encore le cas, et si les incertitudes liées demeurent donc, le dialogue technique est encore possible.

Afin d'apprécier la situation, il convient de distinguer les stocks et pêcheries au sein du déploiement global de l'Obligation de Débarquement (OD) :

- Cas des Pêcheries Benthiques déjà soumises à l'Obligation de Débarquement (Merlu, sole, langoustine) : Sans surprise, on se dirige vers une reconduction des dispositions déjà en vigueur. Il semble que les informations transmises par les Etats Membres en 2016 aient été suffisantes pour envisager la prorogation des exemptions prévues l'an dernier. A noter toutefois que l'exemption survie Langoustine ne serait prolongée que pour une seule année, malgré les informations scientifiques transmises venant conforter les probabilités de survie





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

- Cas des nouvelles Pêcheries assujetties à l'OD en 2017 : le projet d'acte délégué proposé par la Commission démontre que la proposition transmise par les Etats Membres (fileyeurs à Baudroies) a été très étroitement suivie.
- Cas des Pêcheries de Grands Fonds : c'est un nouveau sujet, puisque non traité par le Groupe d'Etats Membres au Printemps. De nouveaux éléments d'interprétation transmis par la Commission indiquent que les pêcheries ciblant aussi des espèces de grands fonds doivent être assujetties à l'OD en 2017, et les Etats Membres se sont donc interrogés durant le mois de septembre pour identifier de telles pêcheries. Deux pêcheries utilisant les hameçons ont été identifiées dans ce cadre, celle de la daurade rose en zone IX, et celle du sabre noir en zone VII, IX et X. Outre l'inscription de ces deux nouvelles pêcheries ; il pourrait être sollicité une exemption De Minimis pour la pêcherie ciblant les daurade rose.

Les Membres ont été invités à réagir sur ces éléments d'actualité. Plusieurs Membres ont une nouvelle fois déploré le manque de dialogue entre les Etats membres et le CC, notamment en ce qui concerne la compréhension des enjeux et le positionnement des Etats Membres. Il a par ailleurs été estimé que les échanges sur les nouvelles pêcheries de grand fond seraient beaucoup trop prématurés pour envisager leur inscription dès l'an prochain. D'autre part, il a été estimé que cette interprétation juridique devait être mise en lien avec la très prochaine négociation sur les possibilités de pêche des espèces dites de Grands Fonds.

Après avoir rappelé la position du CC Sud arrêtée en juin, il a été estimé que celle-ci était toujours d'actualité, et qu'elle serait donc une nouvelle fois transmise aux Etats Membres.

Plan de Gestion

Les négociations entourant l'adoption de cet outil réglementaire, devant constituer la clé de voute pour la réussite de la PCP, devraient bientôt démarrer pour les eaux de la compétence du CC Sud.

En effet, un accord a été obtenu pour la Mer Baltique, ce qui a conduit en la publication du Règlement en juillet. Dans le même temps, la proposition de Plan pour la Mer du Nord a été publiée, et est désormais soumise à la procédure de codécision.

Dans la mesure où les expertises scientifiques ont déjà été réalisées pour les zones VIII et IX, il est vraisemblable que les négociations soient rapidement initiées.

De précieux enseignements peuvent être tirés de ces exemples, que les Membres ont donc été invités à analyser.

Dans le cas de la Baltique, il est intéressant de noter que l'accord institutionnel prévoit de grands objectifs, ainsi que la méthode pour la fixation de mesures plus précises, relevant de la mise en œuvre, et autorisant notamment la régionalisation. Peu de





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

mesures de gestion y figurent donc, à la principale exception que des fourchettes de mortalité par pêche devant conditionner la définition des Possibilités de Pêche, figurent en annexe de ce règlement. Ces intervalles doivent conditionner les décisions prises en Conseil des Ministres sur une base annuelle. A noter toutefois que ce mécanisme pose déjà question malgré sa récente adoption, avec l'exemple du Cabillaud de l'ouest de la Mer Baltique.

Ces éléments de ressenti ont aussi été confirmés avec la proposition de Plan pour la Mer du Nord, qui n'apporte aucune amélioration quant à la visibilité sur les Possibilités de Pêche.

Plusieurs interventions ont porté dans ce cadre sur les éléments suivants :

- Il a été souhaité que la Pêche Plaisance soit concernée par de tels outils
- Il a été précisé que les Plans de Gestion pouvaient comprendre des dispositions sur les espèces non soumises à TAC, de manière directe, ou bien en précisant les moyens par lesquels d'ultérieures décisions pourraient être adoptées
- Gestion des quotas découpée par trimestre : F. Portela Rosa a rappelé tous les avantages qu'il voyait à ce type de gestion. Cependant, il a aussi été indiqué que de tels mécanismes étaient peut-être plus à prendre au niveau National.

Par ailleurs, les Membres ont été informés que les travaux exploratoires, devant permettre une meilleure visibilité sur les Possibilités de Pêche, et une inclusion du volet socio économique, se poursuivaient en France. Les Membres seront donc informés de toute avancée significative dans ce cadre, afin que cette initiative soit formalisée le plus rapidement possible à l'échelle de tout le CC.

Possibilités de Pêche 2017

Avant d'entamer cette session d'échanges techniques, portant sur le sujet majeur de la gestion des Pêches au niveau Européen, les membres ont été informés des points suivants :

- Le CIEM a produit pour tous les stocks disposant d'une évaluation analytique des intervalles de valeur correspondant à des productions maximisées, autorisant vraisemblablement une atteinte plus souple de l'objectif MSY
- Pour les stocks ne disposant pas d'une évaluation analytique, le CIEM a situé les stocks vis à vis de certains points de référence, en s'appuyant sur les données disponibles.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+ 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

De même, le secrétaire général a estimé que l'absence temporaire des ONG environnementales était l'occasion pour le secteur de démontrer sa responsabilité dans la gestion des stocks.

Plusieurs membres sont intervenus sur le sujet de la suspension temporaire des ONG aux activités du CC Sud. Néanmoins, le Président a estimé que ce point devait être traité par le Comité Exécutif.

* Merlu Nord :

L'avis très positif du CIEM est à saluer, d'autant qu'il s'agit d'un des stock les plus importants en tonnage pour le CC Sud. Différentes options semblent globalement possibles, plutôt orientées à la hausse. Les conditions de commercialisation doivent donc aussi être prises en compte.

Les Membres ont échangé sur les forts niveaux d'abondance rencontrés dans les zones CIEM VII et IV, et des velléités britanniques de modifier la ventilation régionale du TAC, les membres s'opposant à toute modification.

Le marché pour ce stock ayant été jugé porteur, les membres ont estimé qu'une hausse raisonnée des possibilités de Pêches pouvait être sollicité (Environ + 15%), à l'image de l'option reposant sur l'approche MSY, conduisant en une hausse des possibilités de pêche de + 13%.

* Merlu Sud :

La biomasse de ce stock suit une tendance très positive, fruit de la diminution de la mortalité par pêche notamment, même si celle-ci demeure au dessus des objectifs ciblés. La forte baisse subie l'an dernier a été rappelée, ce qui, dans un contexte de forte augmentation de la biomasse, a conduit en des contraintes très importantes en matière d'exploitation.

Il a ainsi été suggéré de rehausser le niveau de ces possibilités de pêche, aux environs de ce qui était autorisé au cours de la période 2013 – 2015. Au vu de l'avis du CIEM, ce niveau semblerait être proche de la borne supérieure de l'intervalle de mortalité MSY, ce qui constituerait donc déjà un motif de satisfaction.

* Langoustines Ibériques :

Pour ce qui concerne la langoustine IXa, la rédaction de la recommandation a été confiée à ADAPI, qui adressera de manière électronique une proposition.

Dans le cas de la langoustine VIIIc, les membres ont été invités à transmettre leurs observations/ressentis au secrétariat qui les adressera au CIEM. Les membres pourront aussi formuler une recommandation portant sur le TAC 2017.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

* Baudroies VII – VIII :

L'avis du CIEM vaut pour 2017 et 2018. Il est rigoureusement identique à celui publié en 2014. Au vu de cette cohérence, les Membres ont recommandé une reconduction des niveaux de possibilités de pêche à l'identique (42 500 Tonnes pour l'ensemble du stock) pour les deux prochaines années

* Baudroies VIIIc :

Les Membres se sont félicités de la situation biologique de ce stock, et ont recommandé le suivi de l'approche MSY, conduisant en un doublement des possibilités de pêche.

* Sole VIIIabde :

Pour ce stock, il convient de remarquer à la fois la stabilisation de la mortalité par pêche, à un niveau légèrement supérieur à la valeur haute de la mortalité par Pêche MSY, et l'amélioration du recrutement sur la période récente. Il convient aussi de souligner que la valeur médiane de Fmsy a été augmentée de manière significative, depuis 0,26, vers 0,33.

Il y aurait lieu d'obtenir de nouvelles modélisations en lien avec cette révision, pour donner suite à la stratégie de Tac Fixe Pluriannuel mise en place depuis 2010.

En l'absence de ces éléments, les membres ont indiqué qu'une reconduction des possibilités de pêche apparaissait comme une bonne stratégie, tout en indiquant réfléchir à une éventuelle demande d'augmentation du TAC.

* Langoustine VIIIabde

Dans l'attente de travaux du CIEM dont la publicité sera ultérieure à la réunion, aucune décision n'a été prise.

* Cardine VII - VIII

Il faut se féliciter du fait que ce stock dispose désormais d'une évaluation analytique. Cependant, l'approche MSY conduirait en une réduction sévère des possibilités de pêche (aux environs de -20%). Il est vraisemblable qu'un roll over des Possibilités de Pêche conduise en l'application d'un niveau de mortalité par pêche compris dans l'intervalle MSY, option qui sera sans doute mise en avant.

* Cardine VIIIc





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

L'application de l'approche cadre MSY conduirait à peu de choses près, en une reconduction des possibilités de pêche. Néanmoins, au regard des impacts liés à la brutale diminution des possibilités de Pêche en 2015, il sera sollicité une hausse de 10%.

* Autres stocks :

- Stocks de Raies : Compte tenu des nombreuses diminutions des possibilités de pêche observées jusqu'alors, il sera proposé le maintien de ces dernières pour l'an prochain.
- Bar : Compte tenu de la situation dans la Zone Nord, et des ressentis en Mer, K. Kawahara (Plateforme LIFE) a appelé à la mise en oeuvre rapide de mesures de gestion.
 - Stocks à stabilité présumée: il sera enfin souhaité la reconduction des possibilités de pêche pour différents stocks, pour lesquels peu d'informations scientifiques sont disponibles (Merlan, lieu jaune et plie VIII...)

Principales Conclusions :

- La position du CC Sud, concernant le déploiement de l'Obligation de Débarquement, sera de nouveau adressée aux Etats Membres
- Dès lors que l'expérimentation française, portant sur la nouvelle méthode pour la fixation des possibilités de pêche, sera finalisée, elle sera instruite au sein du CC Sud pour formalisation la plus rapide possible
- Les Membres pourront adresser au secrétariat leurs argumentaires et revendications précises concernant les Possibilités de <pêche 2017, afin de préparer au mieux le projet d'avis.

